

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 28 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 28 octobre 2019 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, July DESCROIX, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ,

EXCUSÉS : Vincent RAYNAUD, Christian BAYLE, Lydie DAVID, Éric GEOFFRE, Xavier LA TORRE, Marie-Suzanne ODDOS, Catherine THOMPSON, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Claude MARTIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Evelyne MOULIN,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne MOULIN est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 23 septembre 2019, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL (AI 98)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'incorporation de la parcelle AI 98 déclarée sans maître, dans le domaine de la commune, autorise le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble, à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents, accomplir toutes les formalités et acquitter tous les frais liés à ce dossier.

B. ACQUISITION DE PARCELLES

1. Acquisition de la parcelle AC 96

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AC96 (2 758 m²) à Mme Simone SEIXAS, pour un montant de 100 000,00 € auquel s'ajoutent les frais d'acte, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents, et dit que les crédits correspondants sont prévus à la décision modificative n°2 du Budget Principal.

2. Acquisition de la parcelle AC 100

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AC100 (1 042 m²) à Mme Simone SEIXAS, pour un montant de 50 000,00 € auquel s'ajoutent les frais d'acte, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents, et dit que les crédits correspondants sont prévus à la décision modificative n°2 du Budget Principal.

3. Acquisition de la parcelle BA 83

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle BA83 (51 638 m²) à Mme Simone SEIXAS, pour un montant de 50 000,00 € auquel s'ajoutent les frais d'acte, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents, et dit que les crédits correspondants sont prévus à la décision modificative n°2 du Budget Principal.

C. CESSION DU LOT N°4 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle AK252 d'une surface de 856 m² au profit de Monsieur Nicolas TIFFON et Madame Marion NADAU pour un montant de 66 768,00 H.T. soit 72 524,96 € TTC, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

D. CONTRAT PARTICULIER AVEC SNCF MOBILITÉS PORTANT OCCUPATION D'UN ESPACE OU LOCAL EN GARE DE SOULAC NON CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat avec SNCF Mobilités, gestionnaire des locaux, pour la mise à disposition de l'espace ou local nécessaire à l'installation de sanitaires, pour une durée de 20 ans, à compter du 1^{er} mars 2020, dont la redevance annuelle est fixée à 0,00 €, et autorise le Maire à le signer.

V - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Décision Modificative n°2 du Budget Principal

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget Principal qui s'équilibre à 86 419,00 € en fonctionnement, et à 339 959,00 € en investissement.

2. Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Aérodrome qui s'équilibre à 0,00 € en investissement.

B. AVENANT N°3 À LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC (AÉRODROME)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention portant autorisation d'occupation privative du domaine public à l'Aérodrome afin de modifier l'échéancier, et autorise le Maire à le signer.

C. CONCESSIONS CIMETIÈRES : PART À RÉPARTIR AU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer à verser 1/3 du produit de la vente de concessions au C.C.A.S.

VI - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE : CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDEEG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement des réseaux de télécommunications pour l'extension du cimetière.

VII - QUESTIONS DIVERSES

A. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE ET LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER SUR LA STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE DE GESTION DU PHÉNOMÈNE D'ÉROSION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Médoc Atlantique et la Commune de Soulac-sur-Mer sur la stratégie communautaire de gestion du phénomène d'érosion et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint au Maire, à la signer.

B. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ÉTAT RELATIF AU RÈGLEMENT DE LA SITUATION DE LA COPROPRIÉTÉ LE SIGNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant, à signer le protocole à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'État, relatif au règlement de la situation de la copropriété Le Signal, et tout acte y afférent, y compris, le cas échéant, les protocoles transactionnels.

C. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCÈS À « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ainsi que le bulletin d'adhésion au service « consultation du dossier allocataire par les partenaires », et autorise le Maire à les signer.

D. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES PRIS EN APPLICATION DE LA CONVENTION D'ACCÈS À « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ainsi que le bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale », et autorise le Maire à les signer.

☪

La séance est levée à 18 heures 47



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde